



Services en ligne

Catalogue batiments connectés 2022

se.com/fr

Life Is On

Schneider
Electric



Toute l'expertise
Schneider Electric
disponible
en ligne pendant toute
la durée de vie de votre
installation

Services en ligne

L'expertise en ligne de Schneider Electric

Vous avez acheté ou vous souhaitez acquérir un matériel Schneider Electric. Durant toute la durée de vie de ce matériel, nos équipes d'experts sont à vos côtés afin de vous conseiller et de vous apporter les solutions techniques les plus adaptées à votre environnement. Vos dossiers sont tracés et suivis dans votre compte. A tout moment nos experts ont la connaissance de votre historique et peuvent vous aider plus rapidement.

Notre engagement

De la conception à la mise en service et au dépannage, notre priorité est la pérennité de votre installation.

Pour y répondre, nous vous assurons l'accès.

Nos experts en ligne



Pour accéder à nos experts en ligne, Schneider Electric a défini différents pass permettant de s'adapter à vos besoins : disponibilité à tout moment (24/24h-7/7j), la priorité de la demande, la planification sur rendez-vous avec nos experts.

0 810 10 24 24

Prix d'un
appel standard

Notre base de connaissance



Schneider Electric s'engage dans la continuité de service de vos équipements en proposant des packages métiers vous assurant d'avoir l'autonomie sur nos équipements. Vous avez aussi accès à tout l'historique de vos propres demandes ainsi que celles de vos collègues.

xsl.se.com

L'équipe Services en Ligne basée en France

Notre atout est la disponibilité de notre équipe basée en France.

Cette équipe est engagée contractuellement (engagement de moyens) afin de vous fournir le meilleur accompagnement durant la durée de nos offres de prestation de services.



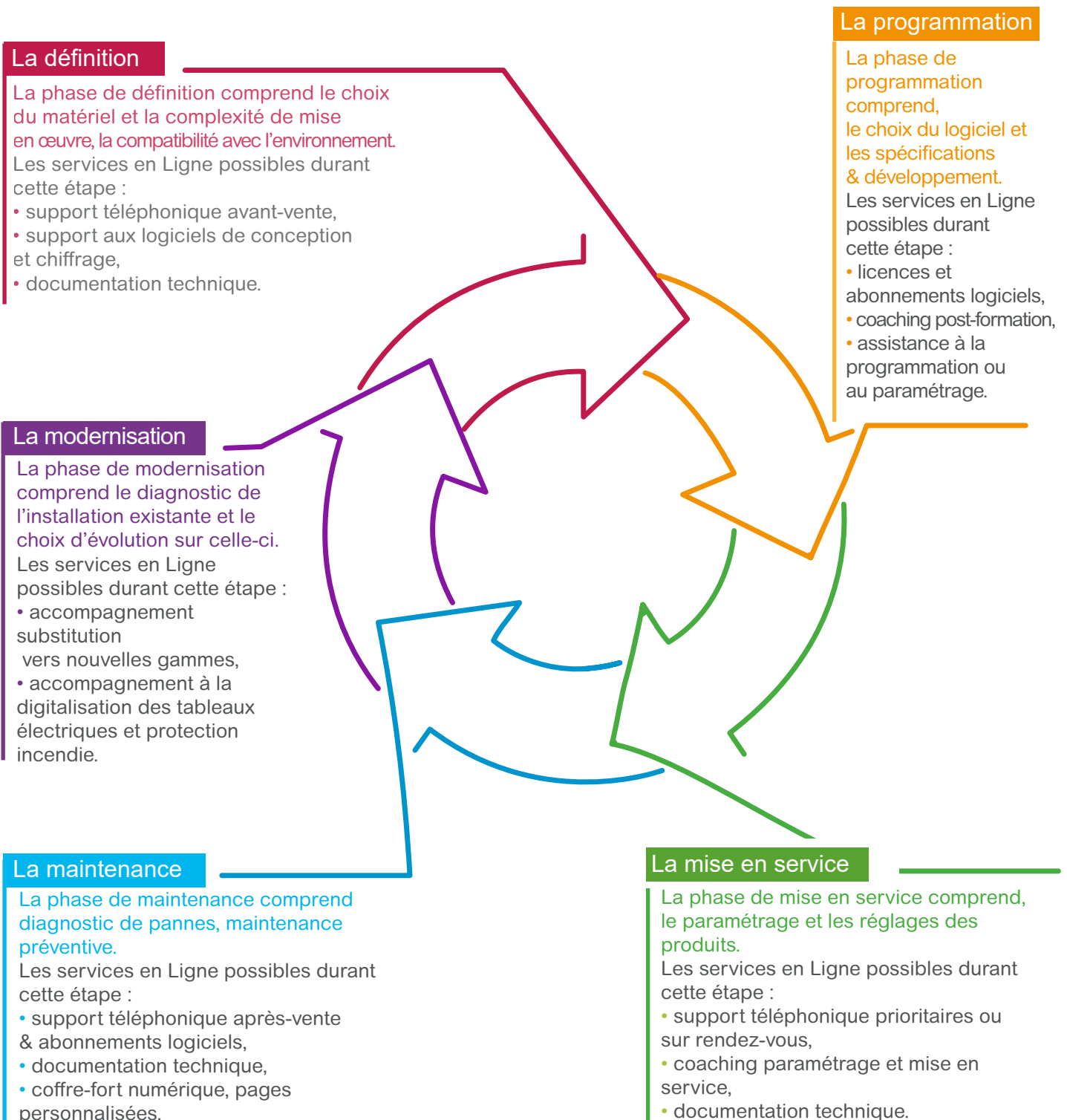
50 personnes

en France à votre service !

Le bon service, au bon moment

Cycle de vie de vos installations

Les Services En Ligne sont présents dans toutes les phases du cycle de vie de l'installation d'un matériel.



Sommaire



p. 06

Assistance téléphonique
experts



p. 11

Services logiciels



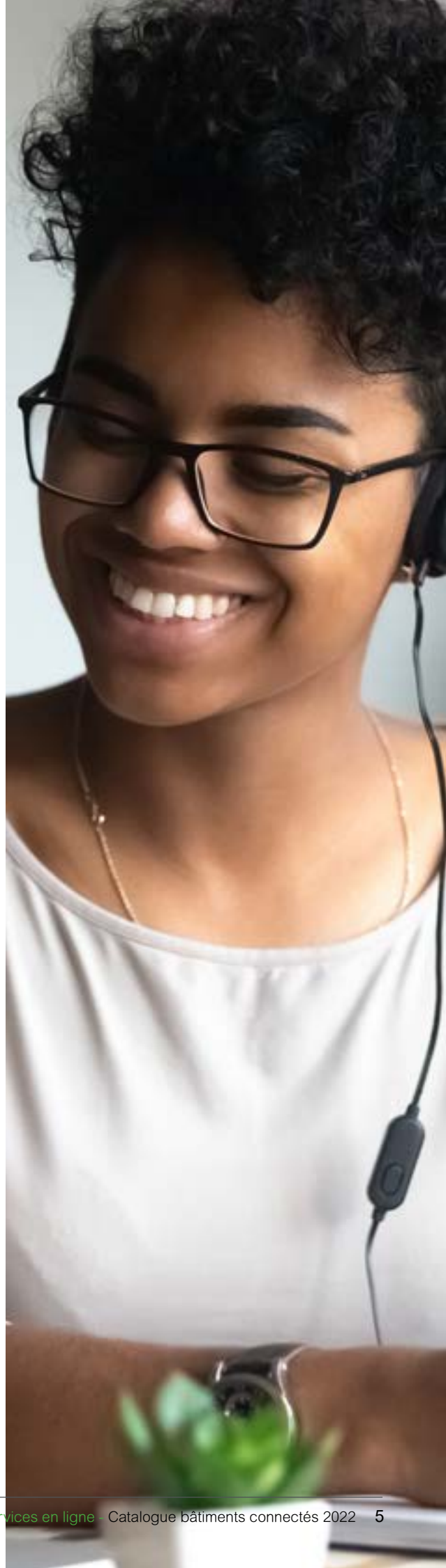
p. 15

Mon compte



p. 23

Tarifs





90%
des situations

sont résolues grâce
à l'assistance téléphonique
« experts » et permettent
d'éviter une intervention
sur site.



Assistance téléphonique experts

L'assistance téléphonique experts vous garantit

Un support réactif qui permet de répondre à vos questions techniques.

Une prestation adaptée en fonction de vos besoins avec un engagement sur les délais de prise en charge et la mise en place des moyens adaptés à la problématique.

Les différents niveaux d'expertises

• Assistance basique

Aide technique à l'utilisation d'un produit ou un équipement non communicant.

• Assistance standard

Accompagnement technique à la mise en oeuvre d'un produit ou un équipement avec engagement de délai dans la prise en compte et engagement de moyens dans la résolution.

• Assistance avancée

Accompagnement technique personnalisé avec échange de données techniques ou formation de type coaching. Nos experts disposent d'importantes plates-formes d'essais permettant de reproduire ou simuler votre configuration. Ils sont également équipés d'outils avancés d'accès à distance facilitant et accélérant la résolution de vos demandes.

Les produits dont commercialisation est arrêtée sont aussi dans le domaine avancé.

Comment est défini votre besoin ?

Nos conseillers Schneider Electric définiront et évalueront le niveau d'expertise nécessaire, le bon expert et vous proposera différentes formules d'accès au service.

Assistance standard



Assistance avancée

• Pour le résidentiel et le petit tertiaire

- Wiser Link, Wiser Smart
- PrismaSeT Active
- PowerTag link
- KNX, HomeLYnk
- Solutions Habitat Connecté,
- SmartConfort, SmartNRJ
- Logiciels: eConfigure KNX,
- InSideControl, ETS, Config Elec
- App mobile: eSetup, Facility Expert, Power Commission

• Pour les bâtiments multi tableaux et les sites industriels

- Link 150, Panel Server, PrismaSet Active
- PowerTag Link, PowerTag Link C
- produit sans fil : PowerTag, HeatTag
- Enerlin'X IFE IFM, FDM
- iEM2xxx, iEM3xxx
- PM5xxx, PM8xxx
- KNX, SpaceLYnk
- Disjoncteurs communicants Micrologic NSX, NS, MTZ, SmartPanel
- Sepam, MiCOM Pxxx,
- Logiciels: Smartest, ION Setup, Facility Expert, PME, Power design, Power Commission
- App mobile: Power Commission, MasterpactMTZ



Les différentes formules d'accès à nos services

Après avoir défini votre besoin en niveau d'expertise avec votre conseiller, à vous de choisir le niveau de réactivité dont vous avez besoin.

Pour répondre de manière optimale aux besoins de nos clients sur des problématiques de priorité de la demande, de prise de rendez-vous ou d'un accès à nos supports de manière illimitée.



Assistance téléphonique experts

Schneider Electric a défini 4 pass vous permettant de choisir l'accès à l'expertise.



Pass PRIO

Sur appel «urgent» du lundi au vendredi de 8h à 18h

- Nous vous garantissons d'être prioritaire et de mettre tout en œuvre pour prendre votre appel de manière immédiate.

Délai d'accès à un expert garanti : maximum 1 heure



Pass RDV

Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h à 17h

- Prenez rendez-vous auprès de nos coordinateurs pour réserver un expert lors de votre intervention ou mise en service.

L'appel de l'expert est garanti dans le 1/4 heure du rendez-vous.

Délai prise de RDV : minimum 1 semaine à l'avance



Pass STANDARD

Sur appel du lundi au vendredi de 8h à 18h

- Dans le cas standard, nos experts s'engagent à vous rappeler dans les 4 heures, au-delà le cas d'assistance sera gratuit.



Pass SUPPORT ILLIMITÉ ANNUEL

Sur appel du lundi au vendredi de 8h à 18h

- Certains logiciels Batiment sont vendus avec un support technique annuel illimité. Vous avez accès à nos techniciens dans un délai standard de 4 heures ou sur rendez-vous.

Votre redevance annuelle est établie sur devis en fonction de la configuration de votre logiciel.



Coaching mise en service

Pour vos bâtiments connectés

- Vous souhaitez un support à la mise en service
Le coaching mise en service est parfaitement adapté si vous souhaitez l'aide du constructeur de vos produits pour vous guider dans la mise en service.
Pourquoi ce service est avantageux ?
Ce service est maintenant disponible en visio assistance donc plus de déplacement d'un expert sur site.

- Avec le coaching mise en service
 - Un support à la mise en service de manière méthodologique :
 - la garantie d'un matériel parfaitement réglé,
 - la maintenance anticipée (par la prise de rendez-vous en amont).
 - La mise en service à moindre coût (pas de déplacement)

- **Déroulement du coaching**

Après la commande du service**, nos équipes vous contacteront pour fixer un rendez-vous.
Un e-mail récapitulatif vous sera transmis alors, avec un rappel 24h avant votre rendez-vous, afin de préparer les pré-requis de la mise en service (logiciel, outils, ...).
Lors du coaching, notre expert suivra une méthodologie avec une check-list des actions nécessaires à la mise en service.

**pour plus d'information consultez nos tarifs en [page 26](#)



Schneider Electric dispose désormais d'un outil de visio assistance vous permettant d'interagir avec nos experts.

Sommaire



p. 06

Assistance téléphonique experts



p. 11

Services logiciels



p. 15

Mon compte



p. 23

Tarifs





Retrouvez la boîte
à outils nécessaire :

<https://xsl.se.com>





Services logiciels

Les licences

Nos logiciels sont protégés de 3 manières différentes



- **Niveau 1** : libre de droit.
- **Niveau 2** : enregistrement uniquement à partir de votre adresse email valide.
- **Niveau 3** : enregistrement obligatoire de la licence logiciel avec un numéro de série ou un identifiant d'activation.

L'enregistrement peut se faire par internet, par email ou par téléphone quand le PC n'est pas connecté.

Certaines licences logiciels ont un droit d'utilisation restreint



- **Licence par site** :
Une licence par site géographique à un nombre illimité d'utilisateurs. Exemple de logiciels : EcoStruxure Facility Expert.
- **Licence par équipements connectés** :
licence liée à la configuration de l'application. Exemple de logiciel : EcoStruxure Power Monitoring Expert, EcoStruxure power Scada Operation, Apps MTZ.



L'abonnement

Ce service vous permet d'être toujours à la bonne version car tant que vous êtes abonnés vous recevez ou avez accès aux nouvelles versions dès qu'elles sortent.

Vous avez aussi accès à toutes les anciennes versions qui vous permettent de maintenir votre parc de produits ou celui de vos clients.

Vous recevrez deux mois avant la fin de votre abonnement un courrier vous invitant à renouveler le service.

Présentation du site XSL



Le site XSL est découpé en différentes rubriques

Mon compte

Mot de passe, souscription à de nouveaux services, suivi de votre consommation, créditer vos Points Services...

Utilitaires

- Didacticiels pour vous former à nos produits et logiciels.
- Outil d'aide au diagnostic et dépannage pour faciliter la mise en œuvre et la maintenance de vos applications.

Outils web

- Coffre Fort Numérique

Dossiers techniques

- Dossiers experts, solutions techniques.
- Dossiers applicatifs.

Mon assistance

- Posez vos questions à nos experts.
- Suivez vos dossiers en cour.
- Consultez l'historique de vos dossiers.

Documentation

- Consultez et téléchargez la documentation technique de nos anciens et nouveaux produits d'automatisme.

Logiciel

- Téléchargement et mise à jour de logiciels.
- Accès aux logiciels de programmation d'automatisme, communication, supervision, interface homme/machine, motion...
- Accès aux anciennes versions des logiciels.

Sommaire



p. 06

Assistance téléphonique
experts



p. 11

Gestion logiciel



p. 15

Mon compte



p. 23

Tarifs





Nos clients
abonnés sont
informés en temps
réel des mises à
jour logiciels



Mon compte

Comment acheter nos Services en Ligne

Les points services, votre monnaie utilisable selon vos besoins.

Afin de faciliter votre consommation de services, nous avons créé une monnaie digitale « le point Service » qui vous permet d'acheter :

- de l'assistance téléphonique,
- Des licences et abonnements logiciel,
- Le savoir-faire des experts en ligne,
- Des outils (d'aide au diagnostic, à la conversion, à la maintenance...).

Facilement achetables chez votre distributeur, les points vendus dans une boîte : la carte à points ou sous forme de recharge dématérialisée.

Points services	Référence de la carte	Recharge
50	FSACSP50C	-
100	FSACSP100C	-
200	FSACSP200C	FSACSP200
500	FSACSP500C	FSACSP500
1 000	FSACSP1000C	FSACSP1000
5 000	-	FSACSP5000

Si vous souhaitez créditer rapidement votre compte, nous vous conseillons de privilégier les références de recharges.

Le compte à points Services en ligne pour un nouveau client

L'achat d'une référence Services en Ligne génère automatiquement la création d'un compte à points et d'un accès au site XSL au nom de l'interlocuteur technique.

Si l'achat d'une carte à points est effectué par un tiers, ou si vous êtes un nouveau client Schneider Electric aura besoin d'un complément d'informations à remplir par vos soins.

Vous trouverez le formulaire à remplir :

- en ligne (sur le site XSL -> Accès pratique -> ouvrir un compte),
- dans votre carte à points (formulaire dans la boîte).

La réception du formulaire est obligatoire pour toute création du compte services en ligne.

NB: La création du compte ne crédite pas automatiquement celui-ci du nombre de points figurant sur votre carte (cf. p24).

* Le tarif est donné à titre d'exemple et est susceptible de varier.

Aide - Questions récurrentes

1. Accès au site XSL

1- Comment m'identifier ?



- Grâce à vos identifiants visibles sur votre contrat
Login : X5.....
Mot de passe : à personnaliser

- Sur le contrat vous trouvez aussi votre code d'accès téléphonique pour l'identification au 08.10.10.24.24

2 – Mot de passe perdu, récupération ?

> Rubrique « **Connexion** » ou « **Mot de passe oublié** »

- Si vous ne vous rappelez plus votre login transmis dans votre contrat, mettez votre email, nous vous retrouverez dans nos bases



Mon compte

3- Comment autoriser et contrôler les accès de mes collègues



- **Gestion des accès** : dans la rubrique « Mon compte » « [Consultation des ayants droit](#) »

- Par défaut, le bénéficiaire principal du contrat a les droits d'administrateur.

Sur XSL, deux profils :

- **Les droits de l'administrateur du compte**
Il est autorisé à créer, modifier, gérer les accès et droits ou supprimer les bénéficiaires secondaires du contrat choisi.
Les modifications validées sont directement effectives.

- **Les droits des collaborateurs**
Ils possèdent tous une capacité d'achat, en point services, non limitée et égale au solde du compte à points.
Tous les collaborateurs sont créés avec accès à tous les services en cours de validité.
Ces droits peuvent être limités par l'administrateur.

2. Gestion des Points SEL

1- Mon compte est actif, j'ai une carte à points, comment recharger mon compte ?

Deux possibilités

- Par téléphone / 08 10 10 24 24

Contactez le support téléphonique, un conseiller commercial sera à votre écoute

Munissez-vous de votre numéro de contrat, afin d'effectuer le rechargement

Communiquez le code de rechargement, Dès que cela sera effectif, vous serez averti

- Sur le site : xsl.se.com

Choisissez le compte à recharger, **Mon compte** > **Changer de compte** (si titulaire de plusieurs comptes)

Recharger le compte du contrat, Saisissez le code de rechargement > nom > ville du point de vente du distributeur

Confirmez votre recharge, cliquez sur « **Sauvez** »

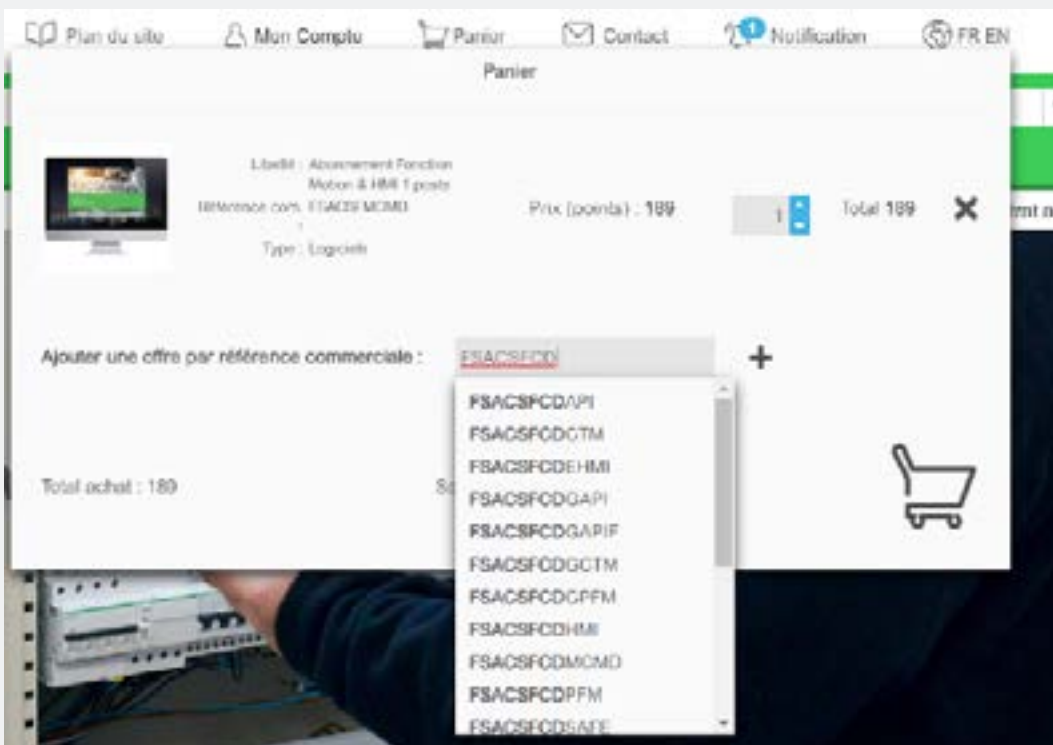
2- Comment passer une commande en points d'un package choisi auparavant ?

Rubrique sur XSL, Panier

> **Ajouter** une offre par référence commerciale

> **Saisir la référence** (elle doit être dans la liste affichée, sinon nous contacter)

> **Cliquer** sur le +





Mon compte

3. Abonnement logiciel

1- Quelles sont les versions les plus récentes des logiciels disponibles en abonnement ?

> Dans le menu navigation

Cliquer dans la vignette sous le carroussel « [Logiciels](#) »



Vous aurez la liste des dernières versions avec leur date de mise en ligne.
Un lien direct vous amènera sur la page .

4. Accès aux experts

1- Comment poser une question aux experts via le site xsl ?

Mon assistance > nouvelle demande > choisir le domaine > puis remplir le formulaire, selon vos choix le cout en points sera calculé

Accueil > Mon assistance > Nouvelle demande > Automatismes Industries

Demande d'assistance Automatismes Industrie

Domaine concerné : *	Base matériel automat	Référence commerciale *	M500
Urgent	<input checked="" type="checkbox"/>	Phase *	Installation
Besoin assistance avancée	<input type="checkbox"/>	Forme de la réponse souhaitée *	Email
Je n'ai pas acquis ce produit	<input type="checkbox"/>	Numéro de téléphone de rappel *	0121456700
Énoncé de la question *	question technique précise sur le produit	Adresse email temporaire *	test@test.fr
		Pièce jointe	Ajouter un fichier

[Valider](#)

Validation ✕

Votre demande correspond à un Pass Prio standard.
Le tarif en points est de 100 points.

[Confirmer](#) [Revenir à la sélection](#)

Sommaire



p. 06

Assistance téléphonique experts



p. 11

Gestion logiciel



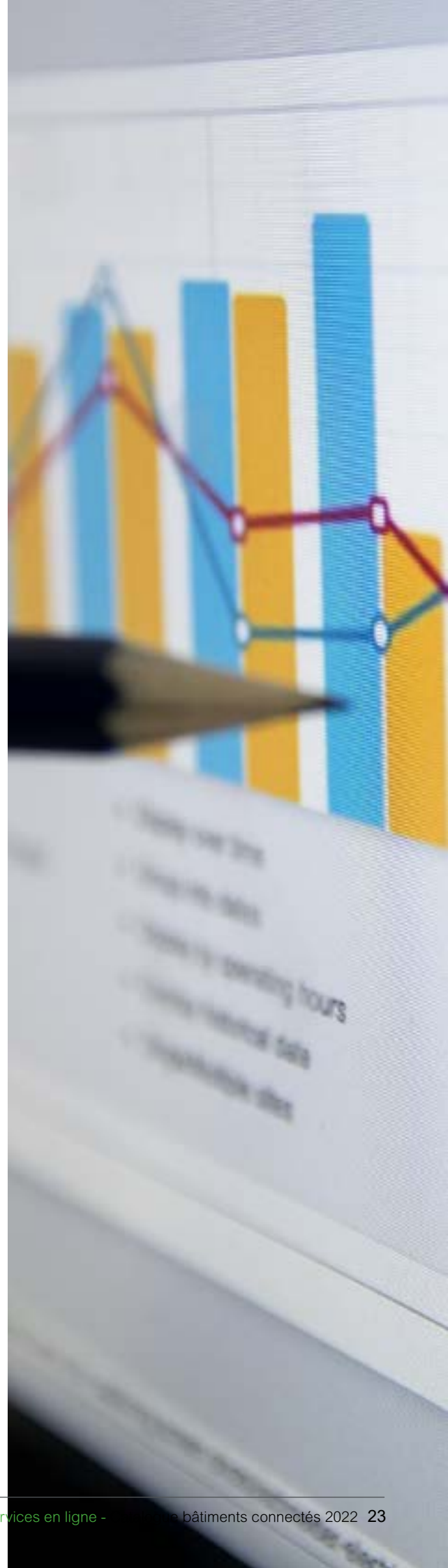
p. 15

Mon compte



p. 23

Tarifs



Les offres services

Carte à Points Services

Les Cartes à Points Services ou les recharges (100% digital) vous permettent de créditer votre compte et ainsi bénéficier des différentes prestations Services En Ligne. Les recharges sont dématérialisées.

Références	Recharge	Contenu	Prix du point	Tarif (€)
FSA CSP 50C	-	Crédit de 50 points Services	3,14	156,80
FSA CSP 100C	-	Crédit de 100 points Services	2,99	299,00
FSA CSP 200C	FSA CSP 200	Crédit de 200 points Services	2,85	569,40
FSA CSP 500C	FSA CSP 500	Crédit de 500 points Services	2,70	1 350,60
FSA CSP 1000C	FSA CSP 1000	Crédit de 1000 points Services	2,56	2 557,30
-	FSA CSP 5000	Crédit de 5000 points Services	2,42	12 075,50

Prestations assistance «Experts»

La valorisation en points est établie en fonction du type de prestation et en entente préalable entre l'expert et le client. Elle peut toutefois être modifiée si la demande initiale évolue au cours des échanges.

Les demandes «Experts» via le site internet XSL peuvent être enrichies avec des fichiers attachés.

Type de prestation	Description	Pass délai 4h	Pass RDV	Pass PRIO
Assistance basique	<ul style="list-style-type: none"> Conseil de premier niveau sur les produits du catalogue 	Gratuit si pas de délai de pris en compte demandé		
Assistance standard	<ul style="list-style-type: none"> Prestation d'assistance technique à la mise en application d'un produit, équipement ou logiciel commercialisé 	35 points	50 points	75 points
Assistance avancée	<ul style="list-style-type: none"> Prestation d'assistance technique avancée avec échange de données techniques (analyse programme, test plate-forme, analyse architecture, simulation...) 	75 points	100 points	150 points
Assistance non imputable	<ul style="list-style-type: none"> Assistance technique qui aboutit au constat d'un problème de qualité, une intervention sur site ou une demande d'expertise produit 	Offert	Offert	Offert
Assistance d'urgence hors heures ouvrées	<ul style="list-style-type: none"> Prestation d'assistance technique du lundi au vendredi après 18h et avant 8h, le samedi, dimanche et jours fériés (réservée aux situations de perte de production ou risque pour la sécurité des biens et des personnes) 			100

Les prestations permanentes sont des packages de base de tous contrats Industrie, sans durée de vie limitée.

Références	Description
FSA CSI BASEB	<ul style="list-style-type: none"> Accès au site XSL, version basique : documentation technique pour les gammes commercialisées, FAQs, dossiers techniques généralistes, didacticiels, mini outils de conception, drivers de communication, etc.
FSA CSI TELWEB	<ul style="list-style-type: none"> Appel au support téléphonique payant du niveau 2 «Experts» de 8h-18h jours ouvrés, appel support nuit, week-end et jours fériés, accès au forum de discussion du site XSL
FSA CSI GESTION	<ul style="list-style-type: none"> Pack uniquement accessible au bénéficiaire principal du contrat qui peut déléguer ses droits d'administration. A partir du site XSL, permet d'associer de nouveaux ayants droit, d'en supprimer, de limiter leur droit en utilisation web ou en capacité d'achat par Points
FSA CSI ACHAT	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité d'acheter des prestations ou des packages via les Points Services dans la limite du solde du compte. Par défaut, droit donné à tout ayant-droit - (peut être limité par le biais de la gestion du compte)

Prestations coaching téléphonique

Service à distance de coaching de configuration, mise en service et exploitation d'un équipement électrique connecté. Ce service réalisé par nos experts vous permettra d'être formé à la méthode nécessaire à la prise en main de votre matériel, et ce, à distance par l'utilisation d'outil vidéo d'échange en temps réel.

Coaching - Configuration à l'atelier

Référence	Description	Points services	Tarif (€)
FSB COACH CNF P7A	<ul style="list-style-type: none"> Coaching téléphonique d'aide à la Configuration avec EcoStruxure Power Commission d'un PrismaSeT Active - offre plutôt dédié tableautier 	75	200,00
FSB COACH CNF ADV	<ul style="list-style-type: none"> Coaching téléphonique d'aide à la Configuration de tableau électrique avancé (Panel Server, PowerTagLink, EGX150, Com filaire...)- offre plutôt dédié tableautier 	105	290,00

Coaching - Mise en Service sur site

Référence	Description	Points services	Tarif (€)
FSB COACH MES P7A	<ul style="list-style-type: none"> Coaching téléphonique d'aide à la Mise en service d'un PrismaSeT Active en connectivité LoRa avec EcoStruxure Facility Expert - offre plutôt dédié installateur 	95	260,00
FSB COACH MES ADV	<ul style="list-style-type: none"> Coaching téléphonique d'aide à la mise en service de tableau électrique avancé (Panel Server, PowerTagLink, EGX150, Com filaire...)- offre plutôt dédié installateur 	135	380,00

Coaching - Exploitation de l'application

Référence	Description	Points services	Tarif (€)
FSB COACH BAS	<ul style="list-style-type: none"> Coaching exploitation basique - Disponible pour un produit bâtiment ou fonctions simples de facility Expert 	60	169,20
FSB COACH ADV	<ul style="list-style-type: none"> Coaching exploitation de plusieurs tableaux électriques avancés - Disponible pour un système avancé (Panel Server, PowerTagLink, EGX150, Com filaire...) 	100	282,00

Les offres détaillées

Kits produits et sa mise en service à distance

Livraison directe à l'utilisateur du produit commandé et coaching sur rendez-vous pour sa mise en service.

Produit + coaching - bâtiments connectés

Références	Contenu	Points services	Tarif (€)
FSB CSL K EGX150	Kit Enerlin'x Link150 EGX150 + coaching avancé mise en service	137	386,63
FSB CSL K A9XMZA08	Kit Smartlink SI B + coaching avancé mise en service	128	362,00
FSB CSL K PM3250	Kit centrale de mesure PM3250 + coaching mise en service	88	247,55
FSB CSL K PM3255	Kit centrale de mesure PM3255 + coaching mise en service	124	349,14
FSB CSL K PM5100	Kit centrale de mesure PM5100 + coaching mise en service	145	407,67
FSB CSL K PM5110	Kit centrale de mesure PM5110 + coaching mise en service	174	491,06
FSB CSL K PM5111	Kit centrale de mesure PM5111 + coaching mise en service	189	531,93
FSB CSL K PM5310	Kit centrale de mesure PM5310 + coaching avancé mise en service	224	632,33
FSB CSL K PM5320	Kit centrale de mesure PM5320 + coaching avancé mise en service	278	784,72
FSB CSL K PM5330	Kit centrale de mesure PM5330 + coaching avancé mise en service	240	678,11
FSB CSL K PM5331	Kit centrale de mesure PM5331 + coaching avancé mise en service	256	722,91
FSB CSL K PM5340	Kit centrale de mesure PM5340 + coaching avancé mise en service	300	845,76
FSB CSL K PM5341	Kit centrale de mesure PM5341 + coaching avancé mise en service	317	894,70
FSB CSL K PM5560	Kit centrale de mesure PM5560 + coaching avancé mise en service	355	1 002,50
FSB CSL K PM5561	Kit centrale de mesure PM5561 + coaching avancé mise en service	396	1 116,09
FSB CSL K PM5563	Kit centrale de mesure PM5563 + coaching avancé mise en service	261	735,67
FSB CSL K PM8240	Kit centrale de mesure PM8240 + coaching avancé mise en service	365	1 029,64
FSB CSL K PM8243	Kit centrale de mesure PM8243 + coaching avancé mise en service	339	956,07
FSB CSL K PM8244	Kit centrale de mesure PM8244 + coaching avancé mise en service	379	1 069,21

Add-on pour MTZ

L'Apps standard des modules masterpact MTZ contient aussi des add-on payants qui peuvent être commandés de manière standard. Vous recevrez alors un e-mail avec le fichier de déverrouillage

Licences - Add de l'apps Power Advisor

Références	Contenu	Points services	Tarif (€)
FSE LV850002	Energie par phase	17	49,50
FSE LV850003	Capture d'onde sur événement de déclenchement	120	351,72
FSE LV850004	Assistant de re-enclenchement	46	133,13
FSE LV850005	Assistant analyse de défaut	30	86,10
FSE LV850006	Harmonique	97	280,75
FSE LV850007	Alarme défaut terre ANSI 51N/51G	106	307,17
FSE LV850009	ERMS position limiteur pour maintenance	512	1 489,02
FSE LV850011	Protection retour de puissance ANSI 32P	87	254,34
FSE LV850012	Protection sous et surtension ANSI 27/59	87	254,34
FSE LV850013	Surveillance fréquence ANSI 81	92	268,41
FSE LV850015	Protection surcharge directionnelle ANSI 67	277	805,22
FSE LV850037	Protection longue durée IDMTL NASI 51	295	858,90
FSE LV850045	Data Modbus compatible Masterpact NT NW	31	89,54
FSE LV850046	Communication poste électrique HT IEC 61850	295	858,90

EcoStruXure Power Monitoring Expert

Le logiciel EcoStruXure Power Monitoring Expert est configurable en fonction des équipements connectés. Le prix des abonnements et des services additionnels dépend de la configuration globale de l'installation. Les contrats prime ou Ultra contiennent aussi les deux Abonnements.

Licence - PME

Références	Contenu	Tarif (€)
FSB CSA CD PME	<ul style="list-style-type: none">Licences sous forme de Activation ID pour chaque élément de la configuration	sur devis

Abonnement - PME

Références	Contenu	Tarif (€)
FSB CSA PME	<ul style="list-style-type: none">Abonnement 1 an ou 3 ans au logiciel PME en fonction de sa configuration équipements	sur devis
FSA CSL PME	<ul style="list-style-type: none">Abonnement 1 an à Power Advisor (obligatoire)	sur devis

Contrat Prime ou Ultra - PME

Références	Contenu	Points services	Tarif (€)
FSB CSL PME P10	Option contrat PME Prime max 10 équipements 2 rapports par an	598	1 671,44
FSB CSL PME U10	Option contrat PME Ultra max 10 équipements 6 rapports par an	1351	3 774,09
FSB CSL PME P25	Option contrat PME Prime max 25 équipements 2 rapports par an	752	2 102,76
FSB CSL PME U25	Option contrat PME Ultra max 25 équipements 6 rapports par an	1505	4 205,43
FSB CSL PME P50	Option contrat PME Prime max 50 équipements 2 rapports par an	1277	3 569,27
FSB CSL PME U50	Option contrat PME Ultra max 50 équipements 6 rapports par an	2648	7 397,23
FSB CSL PME P100	Option contrat PME Prime max 100 équipements 2 rapports par an	2154	6 016,98
FSB CSL PME U100	Option contrat PME Ultra max 100 équipements 6 rapports par an	4277	11 947,71
FSB CSL PME P200	Option contrat PME Prime max 200 équipements 2 rapports par an	3629	10 136,14
FSB CSL PME U200	Option contrat PME Ultra max 200 équipements 6 rapports par an	6640	18 546,99
FSB CSL PME PRIME	Option contrat PME Prime à la carte pour 2 rapports par an	Sur devis	Sur devis
FSB CSL PME ULTRA	Option contrat PME à la carte pour 6 rapports par an	Sur devis	Sur devis

Accompagnement - Mise en service - PME

Références	Contenu	Tarif (€)
FSB CS MES PME	<ul style="list-style-type: none">Mise en service sur site des différentes fonctions du logiciels	sur devis
FSB CSP OPT PME	<ul style="list-style-type: none">Centrales de mesures d'énergie à la carte (type ION)	sur devis

EcoStruXure Power Scada Operation

Le logiciel EcoStruXure Power Scada Operation est un logiciel de supervision (technologie Citect) contenant des écrans spécifiques à la gestion d'énergie et la distribution électrique. Le prix des abonnements dépend de la configuration globale du site.

Licence - PSO

Références	Contenu	Tarif (€)
FSB CSA CD PSO	<ul style="list-style-type: none"> Licences EcoStruXure Power Scada Operation livrables sous clé USB ou par email dont la configuration dépend des besoins du site 	sur devis

Abonnement + Assistance illimitée - PSO

Références	Contenu	Tarif (€)
FSB CSL PSO	<ul style="list-style-type: none"> Abonnement 1 an aux mises à jour et à l'assistance téléphonique expert au logiciel EcoStruXure Power Scada Operation 	sur devis

EcoStruXure Facility Expert

La plateforme EcoStruXure Facility Expert vous permet de suivre les consommations de vos équipements, de recevoir des alarmes, faire une surveillance et un diagnostic à distance via une Apps sur votre téléphone ou notre plateforme cloud. Les services énergétiques vous offrent une visibilité sur la consommation d'énergie et les coûts des bâtiments.

Abonnement plateforme Cloud - Facility Expert Energy

Références	Contenu	Points services	Tarif (€)
FSB FE NRJ 1A	<ul style="list-style-type: none"> Abonnement EcoStruxure Facility Expert Energy 1 an par site 	111	300,00
FSB FE NRJ 3A	<ul style="list-style-type: none"> Abonnement EcoStruxure Facility Expert Energy 3 ans par site 	295	800,00

Abonnement Apps - Facility Expert Operation

Références	Contenu	Points services	Tarif (€)
FSB FE OPE 1A	<ul style="list-style-type: none"> Abonnement EcoStruxure Facility Expert Operation 1 an par site 	74	200,00
FSB FE OPE 3A	<ul style="list-style-type: none"> Abonnement EcoStruxure Facility Expert Operation 3 ans par site 	185	500,00

Abonnement plateforme Cloud et Apps - Facility Expert Entreprise

Références	Contenu	Points services	Tarif (€)
FSB FE ENT 1A 0001	Abonnement EcoStruxure Facility Expert Entreprise 1 an par site, pour les sites de 1 à 10	185	500,00
FSB FE ENT 1A 0010	Abonnement EcoStruxure Facility Expert Entreprise 1 an par site, pour les sites de 11 à 100	111	300,00
FSB FE ENT 1A 0100	Abonnement EcoStruxure Facility Expert Entreprise 1 an par site, pour les sites de 101 à 1000	37	100,00
FSB FE ENT 1A 1000	Abonnement EcoStruxure Facility Expert Entreprise 1 an par site, pour les sites au delà du 1000° site	30	80,00
FSB FE ENT 3A 0001	Abonnement EcoStruxure Facility Expert Entreprise 3 ans par site, pour les sites de 1 à 10	480	1 300,00
FSB FE ENT 3A 0010	Abonnement EcoStruxure Facility Expert Entreprise 3 ans par site, pour les sites de 11 à 100	288	780,00
FSB FE ENT 3A 0100	Abonnement EcoStruxure Facility Expert Entreprise 3 ans par site, pour les sites de 101 à 1000	96	260,00
FSB FE ENT 3A 1000	Abonnement EcoStruxure Facility Expert Entreprise 1 an par site, pour les sites au delà du 1000° site	77	208,00

Conditions Générales de ventes

GENERALITES :

Les présentes conditions applicables au Contrat de Service en Ligne Schneider Electric France sont applicables à toute offre de Contrat de Service en Ligne émise ou toute commande ou Contrat de Service en Ligne conclu par Schneider Electric France avec un client. Les présentes Conditions de Services en Ligne en Ligne viennent en complément des Conditions Générales de Prestations de Services de Schneider Electric ou des Conditions Générales de Vente en ligne Schneider Electric disponibles sur le site <https://xsl.se.com>, selon le mode de passation de la commande concernée. En cas de contradiction entre les présentes Conditions Générales de Services en Ligne et les Conditions Générales de Prestations de Service ou de Vente en ligne, les dispositions des présentes prévalent.

Toute commande de Services en Ligne passée à Schneider Electric France emporte acceptation des présentes conditions de Services en Ligne en Ligne ainsi que des Conditions Générales de Prestations de Service ou de Vente en Ligne selon le mode de passation de la Commande et renoncement de la part du client à ses propres conditions d'achat.

ARTICLE 1 - DEFINITIONS

Abonnement Logiciel : le Client a la possibilité d'accéder à des logiciels avec des mises à jour, des correctifs ainsi que des dossiers techniques disponibles sur le site <https://xsl.se.com> étant entendu que les Conditions d'utilisation desdits Logiciels sont celles définies au sein des licences qui les accompagnent.

Abonnement Service Cloud : le Client a la possibilité d'accéder à des Services en Ligne en mode Software as a Service disponibles sur le site <https://xsl.se.com>

<https://xsl.se.com>: site Internet sécurisé de SEF permettant l'accès en ligne aux Services en Ligne ou Abonnements Logiciels et assistance et/ou Abonnement Service Cloud, étant entendu qu'en complément des présentes Conditions Générales, tout Abonnement Service Cloud est soumis aux Conditions Générales de Ventes de solutions logicielles en tant que services hébergées sur le cloud de Schneider Electric disponible sur le site se.com/fr.

Ayant-droit: personne ayant été déclarée par le Bénéficiaire pour accéder à tout ou partie des Services en Ligne sous le même Contrat de Service.

Bénéficiaire ou Client : personne ayant souscrit un Contrat de Service. Il a la faculté de définir des Ayants-droit qui pourront également bénéficier des Services en Ligne.

Contrat de Service en Ligne: désigne le Contrat de Services en Ligne en Ligne Schneider Electric, permettant notamment à son Bénéficiaire d'accéder, conformément aux dispositions des présentes, à différents Services en Ligne en ligne tels que, notamment, licence d'utilisation de logiciels, outils de programmation, Services en Ligne en mode SaaS, applications mobiles, support logistiques à distance, documentations, de conseil et d'expertise, formations, ainsi que l'acquisition d'outils de développement et autres assistances téléphoniques en ligne (ci-après les «Services en Ligne»), (, et tels que plus spécifiquement décrits dans l'article Services en Ligne, pour la durée desdites Services en Ligne en Ligne, étant entendu que les conditions de vente desdits Services en Ligne en Ligne qui régissent chaque commande de Service en Ligne sont les Conditions Générales de Prestations de Services en Ligne de Schneider Electric ou les Conditions Générales de Vente en ligne Schneider Electric disponibles sur le site <https://xsl.se.com>, selon le mode de passation de la commande concernée.

Carte à Points Service (CPOs) : Le Client a la possibilité d'acheter des Points Service par le biais d'une CPOs dont le montant en Points est prédéfini.

Recharge : Points Service dématérialisé que le Client va pouvoir acheter.

Catalogue des offres Services en Ligne : désigne le Catalogue des offres Services en Ligne. Ce document disponible sur le site <https://xsl.se.com> précise les modalités des différentes offres de Service et leur tarif en Points Services en Ligne ainsi que la correspondance Euros.

Compte à Points Service (CAPS) : compte créé lors de la souscription du Contrat de Service par le Client sur lequel pourront être débités et/ou crédités des Points Service.

Logiciel : désigne les programmes, procédés, règles et matériels de conception préparatoire relatifs au fonctionnement d'un ensemble de traitement de données de logiciels informatiques, inclus dans les Matériels ou les accompagnant, sous forme de code objet comprenant le micrologiciel (« firmware ») et, le cas échéant, le logiciel personnalisé ainsi que les manuels d'utilisation la documentation associée, spécifications et documentations connexes quel qu'en soit le format, sous forme imprimée ou électronique, pour lesquels Schneider Electric octroie au Client une licence dans le cadre d'un Contrat (selon les dispositions de l'article 18.3 ci-après), à l'exclusion des logiciels de fournisseur tiers et de leurs manuels d'utilisation et documentation connexes, qui sont régis par les dispositions de licence du fournisseur tiers qui les accompagnent, pour lesquels Schneider Electric octroie au Client une licence dans le cadre d'un Contrat.

Point Service : dispositif d'évaluation tarifaire et mode de paiement des Services en Ligne Schneider Electric avec correspondance Euro précisée dans le Catalogue des offres Service.

Services en Ligne : ensemble des Services en Ligne en ligne proposés par Schneider Electric sur le site internet <https://xsl.se.com>, tels que, notamment licence

d'utilisation de logiciels, outils de programmation, Services en Ligne en mode SaaS, applications mobiles, support logistiques à distance, documentations, de conseil et d'expertise, formations, ainsi que l'acquisition d'outils de développement et autres assistances téléphoniques en ligne (ci-après les «Services en Ligne»), (, et tels que plus spécifiquement décrits dans l'article Services en Ligne en Ligne.

Schneider Electric ou SEF : désigne la société Schneider Electric France

ARTICLE 2 – SERVICES EN LIGNE

Schneider Electric s'engage, dans le cadre du présent Contrat à effectuer les Services en Ligne suivants référencés au Catalogue des offres Service en vigueur sur le site <https://xsl.se.com>:

2.1 Assistance en ligne

En cas de difficultés de mise en oeuvre, de demande de Services de support logistique ou de panne sur des produits et/ou logiciels commercialisés par Schneider Electric et qui font l'objet du Service d'Assistance en Ligne dans le Catalogue des offres Service, Schneider Electric intervient téléphoniquement pour assistance ou dépannage, suite à appel du Bénéficiaire ou de ses Ayants-droit, selon les modalités suivantes :

-La prise d'appel :

Le Centre de Contact de Clients de Schneider Electric assure la prise d'appel téléphonique de 8 heures à 18 heures du lundi au vendredi, sauf jours fériés, pour assistance à la mise en oeuvre ou au dépannage des produits et logiciels couverts par ce Centre de Contact Clients au titre du Contrat de Services en Ligne. Outre le contrôle automatique par code d'accès, la vérification du nom et prénom du Bénéficiaire et/ou de ses Ayants-droit sera effectué par rapport aux noms et prénoms déclarés par le Bénéficiaire du Contrat. Schneider Electric s'engage à produire ses meilleurs efforts pour rappeler ou recontacter le Client. dans un délai défini dans les conditions particulières des Services en Lignes ou, à défaut de précision dans lesdites conditions particulières dans un délai de 4 heures maximum à compter de la prise en charge par l'opérateur SEF de la demande d'assistance en ligne du Client.

-L'assistance technique à distance :

A partir des canaux de communication de Schneider Electric que peut utiliser le Client pour assistance ou dépannage, Schneider Electric réalise , à distance, sur la base des informations communiquées par le Client, l'estimation du niveau d'assistance requis, et fait valider par le Client ce niveau d'assistance. Schneider Electric vérifie que le crédit de Points Service sur le CAPS est suffisant. A défaut, le Client est invité à recharger en Points Service le CAPS. Si le crédit de Points Service est suffisant, les Points Service correspondant à la prestation sont réservés et affectés à ce Service en Ligne. Schneider Electric réalise l'assistance technique ou le diagnostic de panne sur les produits et logiciels en cause, et conseille le client sur la démarche de développement ou de dépannage à suivre. Une fois le Service en Ligne réalisé, Schneider Electric procède au débit des Points Service réservés.

Si, au cours de la réalisation du Service en Ligne, Schneider Electric identifie un décalage entre le niveau d'assistance estimé suite à la demande Client et le niveau d'assistance effectivement requis, Schneider Electric se réserve la possibilité de réajuster le niveau d'assistance nécessaire en fonction du crédit de Points validé avec le Client.

-L'assistance logistique à distance:

A partir des canaux de communication de Schneider Electric que peut utiliser le Client, ce dernier pourra bénéficier, selon le type de Service en Ligne acheté tel que défini dans les conditions particulières de l'offre de Schneider Electric, d'un support logistique bénéficiant d'une prise en compte priorisée pour des Services en Ligne tels que la mise à disposition d'un accès direct vers un(des) expert(s) logistique(s) dédié(s), l'organisation de revues d'activité programmées, un suivi personnalisé du portefeuille de commandes, ainsi qu'un accompagnement sur nos outils digitaux que le Client s'engage à utiliser dans la gestion de ses commandes. Les modalités de paiement de ces Services en Lignes, payables en euros uniquement, sont définies au sein de l'article 4 et conformément aux dispositions des Conditions Générales de Prestations de Service ou de Vente en ligne, selon les modalités de passation de la commande ou du Contrat de Service en Ligne.

-L'intervention sur le site du Client :

Suivant la démarche de mise en oeuvre ou de dépannage conseillée lors de l'assistance téléphonique et si l'option d'une intervention sur le site du Client est décidée d'un commun accord entre Schneider Electric et le Client, Schneider Electric réalise l'intervention sur les produits et logiciels suivant les tarifs et conditions générales de vente de prestations de Services en Ligne en vigueur au moment de l'intervention. Ces dernières sont payables uniquement en euros et sont disponibles sur le site <https://xsl.se.com> ou en format papier sur simple demande.

-L'assistance technique d'urgence 24h/24 :

En dehors de la plage horaire 8h – 18h les jours ouvrés, ou bien les week-end ou jours fériés, dans le cadre de l'accès à l'assistance technique d'urgence 24h/24 intégré au Contrat de Service, Schneider Electric coordonne les différents moyens à sa disposition afin d'apporter des solutions techniques aux problèmes critiques rencontrés par le Client. Au-delà de l'assistance téléphonique de première urgence,

une intervention sur site ou bien une livraison express de pièces de rechange peut être déclenchée, et fait alors l'objet d'une facturation séparée.

-Contrat Engagements de Services en Ligne package Premium ou Elite :

Contrat de service permettant à son Bénéficiaire d'accéder, conformément aux dispositions des présentes, à différents Services en Ligne, selon le type de package acheté, tels du service d'assistance technique en ligne et du service d'assistance logistique avancée en ligne, ainsi que des conditions tarifaires spécifiques pour bénéficiaire de Services en Ligne de conseil et d'expertise, formations, ainsi que l'acquisition d'outils de développement, et ce pour la durée du Contrat d'Engagements de Services en Ligne Premium ou Elite.

2.2 Service Abonnement Logiciel ou Service Abonnement Cloud

La fourniture et mises à jour logicielles et/ou évolutions correctives :

Les Services en Ligne Abonnements Logiciels consistent en la fourniture du logiciel (selon référence) et mise à jour logicielle. En cas de nouvelle mise à jour corrective ou fonctionnelle sur un logiciel objet d'un Service Abonnement Logiciel, Schneider Electric fournit le dernier indice logiciel en vigueur au Bénéficiaire du Contrat de Service de manière automatique et prioritaire.

Les principaux logiciels sont expédiés au Bénéficiaire sous forme de CD- ROM. Ils sont également téléchargeables à partir du site <https://xsl.se.com>. Dans ce cas, pour les logiciels protégés, la mise à jour s'installe avec le code d'installation fourni avec le logiciel d'origine.

Les Service Abonnement Cloud sont accessibles depuis le site <https://xsl.se.com>, étant entendu que leurs conditions d'utilisation sont celles définies dans les Générales de Ventes de solutions logicielles en tant que services hébergées sur le cloud de Schneider Electric disponibles sur le site <https://xsl.se.com>

2.3 Le site Internet sécurisé <https://xsl.se.com>

Schneider Electric met à disposition du Bénéficiaire et de ses Ayants-droit au travers du site <https://xsl.se.com>, les documentations en ligne, outils de diagnostic, de dépannage ou d'auto-apprentissage en ligne, traçabilité des incidents correspondants aux abonnements Logiciel souscrits. Les documentations, patches, logiciels non souscrits au titre d'un abonnement, peuvent être achetés et réglés en ligne en Points Service uniquement. Le débit en Points Service est effectué sur le CAPS immédiatement.

Les coûts de consommation téléphonique ainsi que ceux induits par la connexion au site <https://xsl.se.com> ainsi que l'acquisition des logiciels et matériels requis (navigateur, modem, ...), restent à la charge du Client. A la fois base d'informations techniques, base de documentations et boîte à outils, le site <https://xsl.se.com> contient :

- Une zone de téléchargement des récentes mises à jour des logiciels faisant l'objet d'abonnement au titre du Service Abonnement Logiciel,

- La base d'expérience de Schneider Electric, construite à partir de tous les incidents ou questions techniques récurrentes de Clients dans le cadre du Service Assistance en ligne (cette base d'expérience contient des cas techniques permettant de proposer une solution en accompagnement de la documentation produit),

- Les informations techniques détaillées précisant les principales évolutions fonctionnelles ou les principales évolutions correctives des mises à jour logicielles,

- Des dossiers techniques à thème permettant de découvrir ou d'approfondir les fonctionnalités d'automatisme des produits et logiciels relatifs aux Contrats de Services en Ligne.

- Un ensemble d'outils pour faciliter le diagnostic ou le dépannage des produits d'automatismes de Schneider Electric,

- Une bibliothèque de Logiciels de communication, paramétrage et diagnostic,

- L'ensemble des documentations produit & logiciel, de la supervision jusqu'au départ-moteur,

- Une interface permettant d'envoyer sa demande d'assistance directement en ligne, sans téléphoner ou en dehors des heures ouvrées.

-Accès au site <https://xsl.se.com>:

L'accès au Service se fait à partir du micro-ordinateur du Client, connecté à un réseau de télécommunications et abonné au fournisseur d'accès Internet de son choix. Les protocoles de communication utilisés sont ceux en usage sur Internet. Le Client déclare accepter les caractéristiques et les limites d'Internet et reconnaît :

Avoir connaissance de la nature du réseau Internet, de ses performances techniques et des temps de réponses pour consulter, interroger ou transférer des informations,

Que les données circulant sur l'Internet sont susceptibles de détournements éventuels, Que les données présentes sur le site <https://xsl.se.com> sont la propriété de Schneider Electric, qui se réserve le droit d'en modifier la forme ou le contenu à tout moment,

Qu'il appartient au Bénéficiaire et à ses Ayants-droit de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

Que l'internet peut présenter des risques et des imperfections, qui peuvent notamment conduire à des baisses des performances techniques des Services en Ligne, à l'augmentation des temps de réponse lors de l'utilisation des Services en Ligne, voire à leur indisponibilité temporaire ; Que toute communication via internet par le Client des identifiants de son compte utilisateur des Services en Ligne ou d'une manière générale de toute information jugée confidentielle par le Client, est faite sous sa propre responsabilité ;

Qu'il lui appartient de prendre toutes mesures nécessaires pour s'assurer des caractéristiques techniques de ses ordinateurs ou terminaux et de leur connexion à internet ou à tout autre réseau de télécommunication nécessaire à l'utilisation des Services en Ligne ; et

Qu'il est seul responsable de la mise en oeuvre et de la maintenance d'un programme de sécurité complet (« Programme de Sécurité ») qui contient des mesures de sécurité raisonnables, et appropriées ainsi que des garanties pour protéger son réseau informatique, ses systèmes, ses machines et ses données (collectivement, «Systèmes»), y compris les Systèmes sur lesquels il utilise les Services en Ligne, contre les Cybermenaces.

2.4 Obligations du Client

Le Client doit au minimum :

(a) disposer d'un personnel qualifié et expérimenté possédant une expertise appropriée en matière de cybersécurité pour maintenir le Programme de Sécurité du Client, et faire en sorte que ce personnel surveille régulièrement les flux de cyber-intelligence et les avis de sécurité applicables aux Systèmes du Client ou à l'industrie du Client ;

(b) Mettre à jour ou corriger rapidement ses Systèmes ou mettre en oeuvre d'autres mesures appropriées pour remédier à toute Cybermenace signalée et conformément à toute notification ou bulletin de sécurité, qu'elle/il soit divulgué publiquement sur la page web de notification de sécurité de Schneider Electric à l'adresse <https://www.se.com/ww/en/work/support/cybersecurity/security-notifications.jsp> ou transmis au Client par tout autre moyen ;

(c) Surveiller régulièrement ses Systèmes pour d'éventuelles Cybermenaces ;

(d) Effectuer régulièrement des analyses de vulnérabilité, des tests de pénétration, des analyses d'intrusion et d'autres tests de cybersécurité sur ses Systèmes ; et

(e) Respecter les recommandations des meilleures pratiques de cybersécurité recommandées par Schneider Electric, disponibles au lien suivant : <https://www.se.com/us/en/download/document/7EN52-0390/>, ainsi que les normes de l'industrie en vigueur ;

f) Donner accès sans délai sur demande de Schneider Electric aux Site(s) d'implantation afin de permettre à Schneider Electric de mettre en oeuvre, dès qu'ils sont disponibles, les Mises à Jour et Correctifs sur les interfaces ou passerelles existant entre d'une part les Equipements Connectables ou l'environnement d'exploitation du Client et d'autre part la Plateforme Cloud ou l'Application. Une « Mise à Jour » signifie tout logiciel qui contient une correction d'erreurs dans l'Application et/ou la Plateforme Cloud et/ou des améliorations mineures ou des améliorations de l'Application et/ou de la Plateforme Cloud, mais qui ne contient pas de nouvelles fonctionnalités significatives. Un « Correctif » est une Mise à Jour qui corrige une vulnérabilité aux Cybermenaces dans l'Application et/ou la Plateforme Cloud. Le Client accepte que le fait de ne pas fournir rapidement et correctement à Schneider Electric l'accès nécessaire mentionné ci-dessus pour la mise en oeuvre des Mises à Jour ou des Correctifs peut rendre les Services en Ligne ou les Systèmes du client vulnérables aux Cybermenaces ou entraîner une altération de fonctionnalités, et Schneider Electric ne sera pas responsable de toute perte ou dommage qui pourrait en résulter.

g) En cas d'identification de Cybermenaces : si le Client identifie ou prend connaissance de toute vulnérabilité ou de toute autre Cybermenace relative aux Services en Ligne pour lesquels Schneider Electric n'a pas publié de Correctif, le Client doit notifier rapidement Schneider Electric de cette vulnérabilité ou Cybermenace (s) via la page dédiée de Schneider Electric (<https://www.se.com/ww/en/work/support/cybersecurity/report-a-vulnerability.jsp>) et fournir en outre à Schneider Electric toute information raisonnablement requise concernant ladite vulnérabilité ou Cybermenace (collectivement, «Commentaires»). Schneider Electric aura un droit non exclusif, perpétuel et irrévocable d'utiliser, d'afficher, de reproduire, de modifier et de distribuer les Commentaires (y compris toute information confidentielle ou propriété intellectuelle contenue dans celle-ci) en tout ou en partie, y compris pour analyser et corriger la vulnérabilité, créer des Correctifs ou des Mises à Jour pour ses clients et modifier le Service concerné, de quelque manière que ce soit, sans restrictions et sans aucune obligation d'attribution ou de compensation au Client; à condition toutefois que Schneider Electric ne divulgue pas publiquement le nom du Client en rapport avec les Commentaires ou leur utilisation (sauf accord du Client). En soumettant des Commentaires, le Client déclare et garantit à Schneider Electric qu'il dispose de tous les droits nécessaires sur ces Commentaires et toutes les informations qu'il contient, y compris pour accorder à Schneider Electric les droits précités, et que ces Commentaires ne violent aucun droit de propriété ou tout autre droit de tiers et ne contiennent pas d'informations illégales.

ARTICLE 3 - MODALITES DE FONCTIONNEMENT

3.1 Durée des Services en Ligne

Le Contrat de Service entre rétroactivement en vigueur le premier jour du mois au cours duquel la commande Client est reçue et acceptée expressément par Schneider Electric, à l'exception des Services en Ligne incluant des prestations d'Assistance Logistique à Distance pour lesquels le Contrat de Services en Ligne concerné entrera en vigueur à compter de l'acceptation de la commande par Schneider Electric, via l'envoi d'un accusé de réception de la commande incluant le contenu du Contrat et ses références, les Services en Ligne souscrits et leur durée, les informations concernant le Bénéficiaire et le cas échéant, ses Ayants-droit. Ces informations sont requises pour accéder au site <https://xsl.se.com> et aux Services d'assistance en Ligne.

Certains Services en Ligne (notamment les Abonnements Logiciels) sont à durée déterminée (12, 24 ou 36 mois en fonction des références du Catalogue des offres Services en Ligne).

3.2 Gestion du compte

La gestion du compte est accessible soit par téléphone, soit par le site <https://xsl.se.com>. Seul le Bénéficiaire accède à cette rubrique et peut également définir l'étendue des droits concédés à ses Ayants-droit. Le Bénéficiaire accède à son suivi de CAPS et peut en particulier connaître à tout moment l'état de celui-ci et accéder à l'historique de ses transactions sur les douze derniers mois.

3.3 Points Service

Les Points Service sont en vente sur le Catalogue des offres Services en Ligne. Ils sont gérés via le CAPS et permettent de régler les Services en Ligne. Pour tout paiement en Points Service un crédit suffisant doit obligatoirement être crédité sur le CAPS.

3.4 Durée de validité des Points Service

L'utilisation du CAPS ainsi que la validité des Points Service en crédit sur ce dernier ne sont pas limités dans le temps. Toutefois, en cas d'inactivité du CAPS sur une période de 24 mois, à savoir qu'aucune opération de débit ou de crédit de Points Service sur le CAPS n'est enregistrée par SEF durant cette période, SEF se réserve alors la possibilité de clôturer unilatéralement et de plein droit le CAPS, le crédit éventuel de Points Service se trouvant sur le CAPS étant perdu de manière irrévocable.

3.5 Carte à Points Service

Des cartes à Points Service préchargées sont disponibles à l'achat. Ces CPoS comportent un code de rechargement qui autorise le Bénéficiaire à procéder au rechargement du CAPS ; ce rechargement devant intervenir au plus tard à la date de fin de validité figurant sur chaque CPoS.

3.6 Catalogue des offres de Services en Ligne en Ligne

La tarification de l'offre sera mise à jour annuellement (1er janvier de l'année). Toutefois, SEF se réserve la possibilité de mettre à jour le Catalogue en cours d'année pour toute intégration d'offres nouvelles à commercialiser ou pour le retrait d'offres en arrêt de commercialisation. Le Catalogue des offres Services en Ligne de référence est celui disponible sur le site <https://xsl.se.com>.

ARTICLE 4 - PRIX - PAIEMENT – FACTURATION

4.1 Prix

Les prix des différents Services en Ligne figurent dans le Catalogue des offres Services en Ligne. Ils s'entendent HT.

4.2 Paiement

Les paiements s'effectuent indifféremment soit par débit de Points Service, soit en Euros suite à une commande. Toutefois comme indiqué en article 3.3ci-dessus, les achats en ligne sur le site <https://xsl.se.com> sont réglés en Points Service uniquement.

4.3 Facturation

En Points Service :

Tout paiement de prestations référencées dans le Catalogue des offres Services en Ligne en Points Service ne fera pas l'objet de facturation ; une facture unique étant émise au moment de l'achat des Points Service

Paiement en Euros :

Une facture sera émise pour toute commande de prestations référencées dans le Catalogue des offres Services en Ligne.

ARTICLE 5 – PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE-CONFIDENTIALITE –

Schneider Electric n'est tenu en aucun cas de fournir ses plans d'exécution même si les Services en Ligne sont réalisés sur la base de schéma d'installation. Les plans et documents techniques élaborés par Schneider Electric dans le cadre des Services en Ligne réalisés sont la propriété exclusive de Schneider Electric. Ils ne peuvent être utilisés que pour l'exploitation et la maintenance Services en Ligne et fournitures associées réalisées par Schneider Electric dans le cadre du Contrat.

En aucun cas ces documents et/ou le savoir-faire correspondant ne peuvent être communiqués à des tiers.

La technologie et le savoir-faire, brevetés ou non, incorporés dans les Services en Ligne ainsi que tous les droits de propriété industrielle et intellectuelle relatifs aux Fournitures restent la propriété exclusive de Schneider Electric. Est exclu tout droit de réaliser ou faire réaliser des pièces de rechange. Les conditions d'utilisation des Logiciels éventuellement fournis dans le cadre du Contrat sont énoncées dans les licences qui les accompagnent. Pour toute fourniture de Logiciel, le Client bénéficie d'un droit non exclusif d'usage du Logiciel pour une exploitation sur les Matériels fournis à l'exclusion de tout autre équipement, et ce pour la durée d'utilisation des dits Matériels. De ce fait le Client ne peut copier, modifier, céder, ni communiquer à des tiers, sous quelque forme que ce soit, les Logiciels sans l'accord préalable écrit de Schneider Electric. Le droit d'usage des Logiciels est limité au site de l'installation du Matériel. Ces Logiciels demeurent la propriété intellectuelle exclusive de Schneider Electric.

Les documents, rapports d'étude et d'audit et leurs contenus réalisés dans le cadre du Contrat, ainsi que les droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle qui y sont attachés, demeurent la propriété exclusive de Schneider Electric

Pendant la durée du Contrat et postérieurement à son échéance ou sa résiliation pour quelque cause que ce soit, Schneider Electric concède au Client à titre gratuit ledroit d'utiliser, d'adapter et de reproduire dans son organisation les documents et rapports, pour ses besoins propres d'exploitation et de maintenance des Matériels et/ou des Matériels Existants sur lesquels ont portés les Prestations.

ARTICLE 6 - DROIT D'ACCES AUX FICHIERS INFORMATISES ET TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Schneider Electric et le Client assument leur responsabilité respectives, en leur qualité de responsable de traitement au sens du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes en ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel et la libre circulation de ces données (le « RGPD ») pour les traitements de données à caractère personnel qu'elle pourrait être amenée à mettre en oeuvre au titre du Contrat. Schneider Electric et le client s'engagent à cet égard à respecter les lois applicables relatives à la protection des données personnelles, en ce compris le RGPD et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que les recommandations des autorités de supervision compétentes (ensemble les « Lois sur la protection des données »).

Toute sanction qui serait prononcée contre l'une ou l'autre des Parties au titre d'une violation des Lois sur la protection des données lui reste personnelle et ne pourra faire l'objet d'aucune indemnisation par l'autre Partie.

Les données à caractère personnel sont utilisées par SEF dans le cadre de la gestion du Contrat de Service souscrit par le Client, et le cas échéant pour toute opération commerciale directe de SEF à ses Clients afin de les informer de ses nouvelles offres et Services en Ligne.

ARTICLE 7 – GARANTIE / RESPONSABILITE

Schneider Electric ne donne quant aux Services en Lignes, aux Logiciels, aux mises à jour, et à la documentation technique aucune garantie expresse ou tacite y compris toute garantie d'adéquation à un but particulier ou toute autre garantie quelle qu'elle soit, autre qu'expressément mentionné aux présentes. SE ne peut garantir que les Services en Ligne seront exempts de tout vice, erreur, bug ou toute vulnérabilité ou cybermenace ou protégés contre celles-ci.

Les Services en Ligne ne contiennent pas de solutions de sauvegarde des données du Client aucune garantie n'est octroyée concernant la restauration des données du Client.

La responsabilité de Schneider Electric est strictement limitée aux obligations définies dans les présentes conditions générales applicables au Contrat de Service et, le cas échéant, aux obligations définies dans les conditions générales de vente Schneider Electric. En aucun cas Schneider Electric ne pourra être tenue responsable de tous dommages indirects et/ou immatériels, tel que notamment manque à gagner, perte de données, perte de profit et perte de production. Quels que soient la nature, le fondement ou les modalités d'une éventuelle action engagée contre Schneider Electric, l'indemnité qui sera due au Client en réparation d'un quelconque préjudice ne pourra dépasser le montant Hors Taxes des Services en Ligne concernés. Cette limitation de responsabilité englobe les pénalités de retard et autres sanctions prévues par ailleurs.

De surcroît la responsabilité de Schneider Electric ne saurait être engagée s'agissant de la compatibilité, de la fiabilité, du fonctionnement intrinsèque, l'accessibilité temporaire le site <https://xsl.se.com>, ni des logiciels utilisés par le Client autres que ceux fournis par Schneider Electric.

Le Client demeure seul responsable de l'usage fait par lui et par ses Ayants-droit des moyens mis à sa disposition par Schneider Electric. le site <https://xsl.se.com> est destiné à l'usage unique du Bénéficiaire du Contrat de Service et de ses Ayants-droit. Toute constatation d'acte de diffusion ou de copie illicite des outils, logiciels et informations le site <https://xsl.se.com> entraînera la résiliation par Schneider Electric, unilatéralement et de plein droit de tout Contrat de Service en vigueur,

sans préjudice des éventuels dommages et intérêts qui pourront être réclamés par Schneider Electric au Client.

De même le Client se porte fort du respect par ses Ayants-droit du présent Contrat, et sera en conséquence tenu responsable de tout agissement des dits Ayants-droit qui s'avèrerait dommageable pour Schneider Electric.

ARTICLE 8- LOGICIEL

Dès lors que les Services en Ligne sont assortis d'un Logiciel, ledit Logiciel ne comprend aucune mise à jour ni service de support ou prestation de service associée, sauf dispositions contraire incluse expressément dans le contrat de licence qui l'accompagne ou les conditions particulières de l'offre de Schneider Electric. Le Logiciel est mis à disposition par Schneider Electric sous la forme d'un simple droit d'utilisation non exclusif et non transférable, dans le seul but de permettre l'utilisation des Services en Ligne sur le territoire de la France. A ce titre, le Client s'engage à ne pas divulguer, modifier, ou reproduire d'une quelconque manière le Logiciel ou l'exploiter à toute autre fin que son propre besoin. Aucun droit d'exploitation commerciale du Logiciel n'est consenti au Client. Schneider Electric se réserve tout droit de correction du Logiciel.

Les conditions d'utilisation ainsi que la durée du droit d'utilisation des Logiciels et des bases de données sont énoncées dans les licences qui les accompagnent.

ARTICLE 9 - MAINTENANCE

Schneider Electric peut être amené à interrompre exceptionnellement l'accès au site <https://xsl.se.com>. En cas de maintenance planifiée, le Client utilisateur du site, sera, dans la mesure du possible, prévenu préalablement de la fermeture temporaire du site, par courrier ou message d'information à la connexion.

ARTICLE 10 – RESILIATION DU CONTRAT DE SERVICE PAR SCHNEIDER ELECTRIC

Schneider Electric se réserve le droit de procéder unilatéralement et de plein droit, à la résiliation d'un Contrat de Service dans les cas suivants :

Cas d'un CAPS débiteur : le Bénéficiaire sera prévenu par courrier et/ou mail de bien vouloir régulariser au plus vite le débit sur son CAPS. A défaut de régularisation de la part du Bénéficiaire, Schneider Electric pourra procéder à la clôture du CAPS et à la résiliation du Contrat de Service ;

- De manière générale en cas de manquement du Client à ses obligations découlant du Contrat de Service, 30 jours après mise en demeure non suivie d'effet ; Et sans préjudice des dommages et intérêt que Schneider Electric pourrait réclamer au Client de ce fait.

ARTICLE 11 – EVOLUTION DES CLAUSES DU PRESENT CONTRAT

Schneider Electric se réserve la possibilité de modifier à tout moment les dispositions des présentes. Le Contrat de Service en vigueur est celui disponible sur le site Internet le site <https://xsl.se.com>. Il peut être demandé par simple appel téléphonique et envoyé par courrier par Schneider Electric au Bénéficiaire du Contrat de Service.

ARTICLE 12 - CONTROLE DES EXPORTATIONS

Les Services en Ligne, les Logiciels ou tout autre livrable réalisés par SE dans le cadre du Contrat contiennent ou sont susceptibles de contenir des composants et/ou technologies provenant de la France, des États-Unis d'Amérique (« Etats-Unis »), de l'Union européenne (« UE ») et/ou d'autres pays. Le Client reconnaît et accepte que les Fournitures, le transfert et/ou l'utilisation des Fournitures, services, informations, ainsi que de tout autre produit livrable et/ou de toute technologie intégrée (« Livrables ») dans le cadre du Contrat doivent être entièrement conformes aux lois et/ou réglementations françaises, américaines, européennes et autres lois et/ou réglementations nationales et internationales applicables en matière de contrôle à l'exportation.

A moins que les licences d'exportation applicables n'aient été obtenues auprès de l'autorité compétente et sous réserve de l'approbation de SE, les Livrables ne sauraient (i) être revendus, à nouveau livrés, exportés et/ou réexportés vers toute destination et toute partie (y compris, notamment toute personne, tout groupe et/ou toute entité juridique) visées par des restrictions en vertu des lois et/ou règlements applicables relatifs au contrôle à l'exportation ; ni (ii) être utilisés aux fins et pour les domaines visées par des restrictions en vertu des lois et/ou règlements applicables en matière de contrôle à l'exportation. Le Client convient également que les Livrables ne sauraient être utilisés directement ou indirectement dans des systèmes de fusées ou des véhicules aériens sans pilote, ni dans des vecteurs d'armes nucléaires, et ne seront en aucun cas utilisés dans la conception, le développement, la fabrication ou l'utilisation de toute forme d'arme y compris notamment les armes chimiques, biologiques ou nucléaires.

Si les licences, autorisations ou approbations requises ou recommandées ne sont pas obtenues, que ce soit en raison de l'inaction d'une autorité gouvernementale

compétente ou autre, ou si une telle licence, autorisation ou approbation est refusée ou révoquée, ou si les lois et/ou réglementations applicables en matière de contrôle à l'exportation sont susceptibles d'empêcher SE d'exécuter toute commande ou d'engager, selon lui, sa responsabilité conformément aux législations et réglementations applicables en matière de contrôle à l'exportation si SE exécute la commande, ce dernier sera alors exempté de toute obligation découlant du Contrat.

ARTICLE 13- CESSION

Les Parties s'engagent à ne pas céder ou transférer à un tiers tout ou partie du Contrat sans l'accord exprès et préalable de l'autre Partie. Nonobstant ce qui précède, Schneider Electric, qui fait partie d'un groupe de sociétés contrôlées directement ou indirectement par SCHNEIDER ELECTRIC SE, se réserve le droit de céder, apporter ou transférer de quelque manière que ce soit le Contrat ainsi que les droits et obligations en découlant à toute entité de son groupe.

ARTICLE 14- FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

Les noms des constructeurs et des sous-traitants éventuellement indiqués pour les Matériels achetés ou Prestations sous-traitées sont donnés à titre indicatif. Schneider Electric se réserve le droit de remplacer ces Matériels par des Matériels équivalents et de sous-traiter comme bon lui semble, en tout ou en partie, les Prestations.

ARTICLE 15- TRIBUNAL COMPETENT

Tout différend découlant directement ou indirectement :

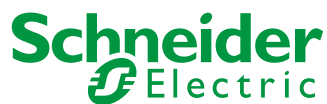
- de l'interprétation, de la validité, de l'exécution ou de la terminaison (terminaison pour quelque cause que ce soit) et leurs suites, de l'Offre et/ou du Contrat ;

- des relations commerciales qui existent ou ont existé entre les Parties, leur exécution, leur cessation, les moyens ou conséquences de la cessation.

Que ce différend soit fondé sur les règles de la responsabilité contractuelle ou délictuelle, sur les règles du droit civil ou toute autre règle applicable ; il sera soumis, à défaut de règlement amiable, dans un délai de trente (30) jours à compter de la première notification du différend par la plus diligente des Parties, au Tribunal de Commerce de Paris qui demeure seul compétent, y compris en cas d'appel en garantie, de pluralité de défendeurs, ou d'action en référé.

L'Offre et le Contrat sont soumis au droit français.

Life Is On



se.com/fr

Schneider Electric France
Direction Marketing Communication France
Le Hive
35, rue Joseph Monier - CS 30323
F92506 Rueil-Malmaison Cedex

Conseils : 0 825 012 999*
Services : 0810 102 424**

*Services 0,15€/appel + prix de l'appel
** Service gratuit +prix de l'appel

© 2021 Schneider Electric. Tous droits réservés. Life Is On Schneider Electric est une marque commerciale appartenant à Schneider Electric SE, ses filiales et ses sociétés affiliées.
En raison de l'évolution des normes et du matériel, les caractéristiques indiquées par les textes et les images de ce document ne nous engagent qu'après confirmation par nos services.

Life Is On : la vie s'illumine - Conception, réalisation : DMCF - Schneider Electric

11/2021
ZZ4399-A